

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
N°2
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

**2 RUE PIERRE SÉMARD
C.S.73126 – 27031 EVREUX Cedex
☎02.32.23.69.00 *📠02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-normandie.fr**

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents : 20
Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Donatien AMOUROUX, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL, DDFPT

Représentante de la collectivité de rattachement : Mme Emmanuelle TREMEL, représentante de la collectivité de rattachement

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Cécile LAGOUANELLE, Mme Annamaria GHINASSI, M. Olivier CARETTE, Mme Tiphanie CARIDROIT et M. Martin LEPETIT,

Représentantes des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine CHABRIDON

Représentants des parents d'élèves : M. JEAN PIERRE Frédéric, M. Jacques DAVOUST, Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne,

Représentante des élèves : Aylin AKDAG

Membres excusés :

M. Camille NARANCITCH, représentant de la collectivité de rattachement
Mme Magalie DE-VRIESE et Mme BRAZ, représentantes des personnels ATSS
Mme Caroline CASTELNAU, représentante de la commune
M. Arnaud MABIRE, représentant de l'EPN
M. DELANOE Laurent, Personnalité qualifiée
M. Jean-Luc HARANG, Représentant des parents d'élèves

Membres absents :

Mme Karine JOLY, représentante des parents d'élèves
David OMTOSO, Assa Badjalo KEITA, Clara TAVERA MERLO, CANTALERO RODRIGUES Côme, représentants des élèves

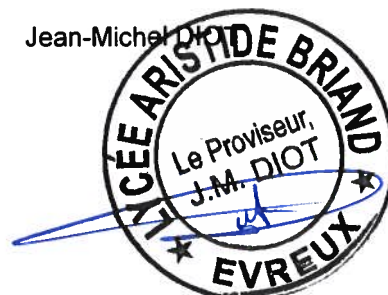
<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3 / 8
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3-7/ 8
III - ORGANISATION SCOLAIRE	8 / 8

Les secrétaires de séance

Maryline BARGE / Sophie DELABARRE

Le Proviseur

Jean-Michel Diot



Le Proviseur ouvre la séance à 18h05, en présence de **20** membres pourvus d'une voix délibérative. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mesdames BARGE et DELABARRE, membres élus, représentantes des personnels ATOSS, se portent volontaires.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le procès verbal de la séance du 9 novembre 2023, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès verbal.

Votants : 20

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/21

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – LES AFFAIRES FINANCIÈRES

A. VALIDATION DES PROJETS DE BUDGETS 2024

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable rappelle aux membres du conseil d'administration les grands principes budgétaires communs aux trois budgets 2024 qui sont votés lors de la séance : le budget du LGT, et ses deux budgets annexes, celui du GRETA et celui du Groupement de service de paie.

1. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE. (EXERCICE 2024)

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable présente le budget prévisionnel du LGT pour l'exercice budgétaire 2024 ainsi que les critères de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il donne ensuite lecture de son rapport de présentation du budget prévisionnel 2024 pour le lycée général et technologique :

Le montant total de la DGF, principale ressource de l'établissement s'établit à **482 887€**. En définitive, elle est en diminution de 6 914€ par rapport à 2023. Le lycée recevra une subvention spécifique intitulée « accompagnement de projets éducatifs » (DAPE) d'un montant de 19 164 €. Elle sert en majeure partie à alimenter les crédits liés aux sorties pédagogiques.

En 2023, le budget initial avait été équilibré via un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 73 007 €. Celui-ci l'est avec un prélèvement de **38 135,52 €**, répartis de la manière suivante : 23 135,52 € au service Activités Pédagogiques et 15 000 € en investissement.

Le service **AP** pour Activités Pédagogiques a été construit en prenant en compte les évolutions contextuelles tout en essayant de maintenir au maximum les crédits affectés dans les matières pédagogiques. Ils s'élèvent au titre de l'année 2024 à **247 247.61€** (215 349.63€ pour l'exercice 2023). La principale source de financement reste la dotation globale de fonctionnement avec 105 765 € (contre 108 593 € en 2023). On trouve ensuite les crédits liés aux mobilités Erasmus pour 61 113,50 € (secondaire et supérieur) et les voyages pour 43 596,90 € (Pesaro, Madrid, échange Espagne).

Pour le reste des dépenses pédagogiques, le choix a été fait de maintenir les crédits au niveau de l'exercice 2023 et parfois de les abonder légèrement sur des postes de dépenses particuliers pour tenir compte de l'augmentation des prix. Par exemple les crédits de la filière design ont été réévalués en raison de l'accroissement des effectifs. Il est également toujours nécessaire de prévoir des crédits pour les dépenses récurrentes, fixes et coûteuses : en premier lieu la reprographie.

Le service Vie de l'Elève : 28 250 € (25 694,68 € en 2023)

Il s'agit majoritairement de crédits d'État relatifs à l'aide sociale (plus la caisse de solidarité). Le montant de ces crédits est connu en courant d'année et fera l'objet d'un ajustement par vote si nécessaire, ici seuls apparaissent les reliquats prévisibles.

Le service de restauration et d'hébergement SRH : 506 343,01 € (561 989 € en 2023)

Le service « Restauration et Hébergement » sera géré comme les années précédentes en service spécial. C'est un service qui s'autofinance principalement grâce aux versements des familles au titre de la demi-pension et de l'internat. Le montant brut des recettes provenant des familles ou des commensaux, des charges au titre du FCSH, du FRPSH et des charges communes sont déduites afin de déterminer le montant prévisionnel du crédit nourriture qui pour l'exercice 2024.

Cette année, en raison d'un changement de logiciel de comptabilité (Opale) au lycée professionnel, les frais scolaires des élèves concernés ne seront plus gérés dans la comptabilité du LGT. Un reversement sera donc opéré pour les frais de fonctionnement du service et les achats de denrées alimentaires. Ceci explique la baisse des prévisions de recettes (les versements à la collectivité ne transitent plus via la comptabilité du LGT). L'accent est mis sur un approvisionnement le plus local possible au niveau des produits alimentaires, pour obtenir une labellisation dans le cadre du plan « Je mange normand dans mon lycée » avec le Conseil Régional.

Les crédits Administration et Logistique : ALO

Ce service regroupe des activités non pédagogiques et correspond aux moyens mis en œuvre par l'établissement pour que les activités pédagogiques puissent se dérouler dans les meilleures conditions matérielles et de sécurité. Le montant total des prévisions de dépenses pour ce service qui est financé principalement par la dotation de fonctionnement, par les versements du SRH au titre des charges communes, du LP au titre de la DFG, du produit de la location des logements. Le montant de ce service est arrêté à la somme de : **861 807,54 €** en dépenses et **837 829,69 €** en recettes (914 660,24 € en dépenses et 852 077,65 € en recettes en 2023) soit une diminution de **52 852,70€** par rapport à l'exercice 2023. La situation concernant les coûts de l'énergie est toujours très préoccupante et mobilise une très grande partie des crédits disponibles. Plus de la moitié des crédits ouverts sur ce service uniquement pour ce poste de dépense.

L'équilibre est atteint en prévoyant une subvention Région d'un montant de **165 000€** pour laquelle l'établissement ne dispose pas à ce jour de notification spécifique. Mais un engagement de soutien financier dans le courrier d'accompagnement de la DGF. En 2023, le budget prévoyait une dotation de secours de la Région d'un montant de 140 000€, 86 000€ ont été attribués en aide pour la période de Janvier à octobre et une enveloppe complémentaire est actuellement en cours d'analyse par les services régionaux.

Les effets de la crise énergétique se font ressentir sur la majorité des postes de dépenses : achat de matière d'œuvre pour la maintenance, entretien courant, opération de maintenance et intervention d'entreprises extérieures pour lesquels le même niveau de crédits ne peut être ouvert sans mobiliser le fonds de roulement. Celui-ci interviendra éventuellement après étude du résultat de l'exercice en cours au moment du compte financier. Néanmoins, les lignes de crédits prévues pour l'entretien et la maintenance liés aux installations de sécurité sont « sanctuarisées » dès le budget initial.

Le déséquilibre dépenses / recettes provient des écritures à passer dans le cadre des amortissements : enregistrement du vieillissement du patrimoine de l'établissement

Bourses Nationales (BN) – 450 000 (650 000 € en 2023) Ces crédits représentent les bourses versées aux élèves ; le chiffres sont stables sur les 4 dernières années. (La différence est due au fait que le lycée professionnel passe sous Op@le à compter du 01/01/2024)

Service Micro Lycée – 11 264,80 € (11 964,80 € en 2023) diminution de 700€ consécutive à la baisse de DGF, pour financer essentiellement des sorties et du matériel.

Opérations en Capital (OPC) – 15 000 € (18 000 € en 2023)

M. le proviseur explique aux membres du CA que la baisse de la DGF est aussi liée à la modification de la superficie prise en considération par les services régionaux. Au printemps, nous avons constaté que depuis plusieurs années le chiffre de 51 339 m² était pris en compte pour calculer la DGF, du fait que les 40 206 m² du SHON du LGT étaient additionnés aux 11 133m² calculés pour le SHON du Lycée professionnel. Jusqu'alors était indiqué sous la case dédiée au SHON : "EPL double". Étant donné que nous sommes une cité scolaire "multi sites", il semble que la DGF soit élargie en raison de ces spécificités. De plus, sur les plans fournis par l'architecte suite à la restructuration des bâtiments, seules les surfaces utiles et communes sont indiquées, il n'y a pas le SHON de fourni.

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget du Lycée général et technologique, pour l'exercice 2024.

Le projet de budget 2024 du lycée général et technologique est soumis aux votes :

Votants : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2023/30

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents

Les représentants des personnels enseignants proposent de diffuser aux usagers le coût représenté par les dépenses d'énergie afin de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative à participer activement à respecter les éco-geste et réduire ainsi les déperditions d'énergies au sein du lycée.

2. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU GROUPEMENT DE SERVICE DE PAIE DES CONTRATS AIDÉS DE L'EURE (EXERCICE 2024)

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget annexe du Groupement de Services de Paie des contrats aidés de l'Eure pour l'exercice 2024. Ce budget d'un montant de **7 450 €** correspond pour 450€ à des versements au LGT pour des frais de fonctionnement liés à la viabilisation, pour 1 000€ correspondant à des éventuelles admissions en non valeur de créances suite aux contentieux au tribunal des Prud'hommes.

Le projet de budget 2024 du GSP est soumis aux votes :

Votants : 20	Abstentions :	Bulletins nuls : 0	
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2023/31

Le projet de budget 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET 2024 DU GRETA PORTES NORMANDES

Le Proviseur rappelle les fonctions du GRETA, dont le lycée est l'établissement support notamment au niveau de la comptabilité. Les GRETA sont les organismes de formation continue de l'Education Nationale et sont localisés en règle générale, dans des EPLE.

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable explique que ce projet de budget concerne l'ensemble du GRETA Portes Normandes qui regroupe les 3 ex-GRETA (sud Normandie (Orne + secteur de Vire), Elbeuf Vallée de Seine et Eure) qui ont fusionnés au 01/01/2022 et qui correspondent aux 12 antennes.

Le budget de l'exercice 2024 est présenté en baisse par rapport à l'an dernier. Cela est lié à la diminution des marchés Région obtenus lors des derniers appels d'offre. Un effort particulier devra être opéré sur la maîtrise des dépenses, et donc sur la masse salariale qui représente le premier poste de dépenses (non renouvellement de certains postes). Celle-ci représente 70 % des crédits ouverts ce qui permet d'atteindre la norme prudentielle en terme de gestion de masse salariale et l'un des points du contrat d'objectif.

Le budget est ainsi présenté en strict équilibre : 12 714 552,01 € en dépenses (14 385 202 € en 2023) et 12 678 916,45 € en recettes (14 094 984,44 € en 2023). La différence est due aux écritures d'amortissements réels (enregistrement du vieillissement du patrimoine).

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget du Greta Portes Normandes, pour l'exercice 2024.

Le projet de budget 2024 du GRETA PORTES NORMANDES est soumis au vote.

Votants : 20	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 13	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2023/29

Le projet de budget 2023 est adopté à la majorité des membres présents.

- **Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable propose de faire voter la délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la signature des conventions et contrats dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour la passation des marchés à incidence financière annuelle, y compris pour les marchés qui s'exécuteraient sur deux exercices mais qui seraient payés en totalité avant service fait conformément à la réglementation en vigueur (tels que les abonnements pour le CDI) et concernant le budget initial du LGT et les budgets annexes (GRETAPN ou GSP).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20

Abstentions :

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2023/34

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

B. CONVENTIONS ET CONTRATS

- **Contrats des personnels GRETA Portes Normandes**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de d'autoriser le proviseur à signer les contrats et évolutions de carrière pour les personnels recrutés au GRETA PN

Suivi des contrats du GRETA Portes normandes au 01/01/2024 Nombre d'ETP 2024 : 176 ETP + possibilité de recruter 10 ETP supplémentaires sur l'année.

Plafond masse salariale : 9 500 000 €.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 20

Abstentions : 7

Bulletins nuls : 0

Pour : 13

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2023/32

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

- **Convention de partenariat « Programme Industrielles »**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer la convention « Programme Industrielles ». porté par l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) de l'Eure, ce projet vise à promouvoir l'industrie, ses métiers et filières de formations auprès des lycéennes de sections scientifiques et technologiques Le lycée Briand s'engage à participer financièrement au programme en cofinçant la 3ème journée "IndustriELLES" qui se tient au lycée Aristide Briand en prenant en charge les repas des participants le 30/11 = 15 filles de 6 établissements pour une matinée de découverte de la CPGE. Le lycée doit prendre en charge les 90 repas. En échange, l'association prend en charge les bus sur les autres sorties (ex : visite de l'ITII de Vernon le 25/01 et visite du siège social de Schneider à Reuil-Malmaison le 14/03).

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 20

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2023/33

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention les Cordées de la réussite**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer la convention de partenariat dans le cadre des Cordées de la Réussite 2023-2024 : une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, écoles de service public) ou un lycée avec des CPGE ou des STS et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 20

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/25

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention IFPRA : avenant n°3**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin d'autoriser le proviseur à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de l'institut de la formation professionnelle de la région académique Normandie (IFPRA) : le présent avenant vise donc à substituer aux directions d'agences territoriales, au nombre de 18 actuellement, les directions d'UFA, au nombre de 42 à la rentrée 2023, dans les membres de droit de l'Assemblée générale.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/26

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Contrats obligatoires avec la société Normandie Dératisation :**

2 nouveaux contrats obligatoires dans le cadre de la réglementation hygiène et sécurité de 3 ans avec la société Normandie Dératisation de Bernay pour la sanitation (suivi des nuisibles) au bâtiment H (4 passages /an) et suivi des Blattes dans les sanitaires de l'internat au bâtiment D.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/24

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Contrats obligatoires avec la société APAVE :**

Contrats de 3 ans pour les contrôles et les vérifications obligatoires des parafoudres et paratonnerres et les portails automatiques.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/27

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Contrat obligatoire avec la société BUREAU VERITAS :**

Contrats de 3 ans pour les contrôles et les vérifications obligatoires sur les 2 chariots élévateurs utilisés par les services techniques.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/20

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

C. SORTIES ET VOYAGES

- **Voyage à Madrid 2024 organisé par Mme Rémy :**

Monsieur le Secrétaire Général–Agent comptable propose aux membres du CA de modifier le montant voté au dernier CA concernant la participation financière des familles à hauteur de 546€ (au lieu de 505€) afin d'intégrer le coût de 3 repas en option sur le devis.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 20	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/28

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

III – ORGANISATION SCOLAIRE

A. AMBITION NUMERIQUE EDUCATIF

M. Le proviseur-adjoint présente aux membres du CA le projet « Ambition numérique éducatif » porté par la Région Normandie, qui s'engage pour construire un environnement numérique propice aux lycéens. Dès la rentrée scolaire prochaine un équipement informatique individuel sera proposé à chaque élève de seconde, dans le cadre du PACK NUMERIQUE LYCEEN (PNL). L'établissement souhaite donc s'engager pour les 3 prochaines années sur les 4 points suivants:

- Inciter les lycéens à apporter et à utiliser leur ordinateur du Pack numérique Lycéen au lycée et en classe
- Mobiliser et promouvoir les ressources et manuels numériques choisis ainsi que l'ENT
- Rechercher un équilibre d'usages, dans une démarche de sobriété numérique, entre le parc informatique de l'établissement et les ordinateurs des lycéens fournis dans le du PNL
- Contribuer au développement du PNL par votre participation à des évaluations et retours d'expérience proposés par la Région

Les représentants des personnels enseignants interrogent la direction de l'établissement et la représentante de la collectivité concernant les modalités de renouvellement des ordinateurs fixes dans les salles informatiques.

A la rentrée de septembre 2023 la cité scolaire a obtenu les dotations suivantes suites aux demandes et aux arbitrages effectués par les services régionaux :

- Dotations LGT pour le remplacement de **54 PC multimédia** (Dell 3000 Pentium ou HP 600/800 G4) et **54 écrans 22 pouces + 47 disques durs SSD SATA**
- Dotations Microlycée : **20 PC Multimedia** (Dell 3000 Pentium ou HP 600/800 G4) + **20 Ecrans 22 pouces**
- Dotations LP pour le remplacement de **36 PC Multimédia20** (Dell 3000 Pentium ou HP 600/800 G4) et **36 Ecrans 22 pouces**

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/23

NT

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

B. CHARTE LOCALE D'EVALUATION POUR LE MICROLYCEE

M. Le proviseur-adjoint présente aux membres du CA le projet de charte d'évaluation mis en place pour le microlycée. À compter de la session 2022 du baccalauréat, les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, soit d'épreuves terminales à hauteur de 60%, soit d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40%. Un enseignement relève soit d'une épreuve terminale ponctuelle, soit du contrôle continu.

Le projet d'évaluation concerne les enseignements du cycle terminal qui font l'objet du contrôle continu : l'histoire-géographie, l'EMC, les langues vivantes, l'enseignement scientifique (pour le baccalauréat général), les mathématiques (pour le baccalauréat STMG).

En éducation physique et sportive, l'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF)

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 20

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 20

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2023/22

NT

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

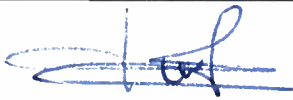


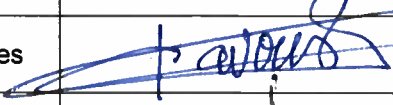

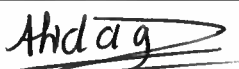
C. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES MEDIATHEQUES DE LA VILLE D'EVREUX

Mme Espinasse, en tant que référente culture et représentante des personnels enseignants, présente aux membres du CA la nouvelle convention de partenariat avec les médiathèques de la ville d'Evreux. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de partenariat entre les Médiathèques et la Bibliothèque patrimoniale de la ville d'Evreux et le Lycée Aristide Briand pour des actions culturelles en lien avec la programmation culturelle et les médiations. Cela implique l'organisation de rencontres entre auteurs et élèves, la participation d'élèves à certains festivals et aux actions mises en place par l'Artothèque, un travail collaboratif avec le fonds patrimonial pour la présentation des livres anciens du lycée.

Cette convention est à titre gratuit en conséquence elle ne nécessite pas un vote du CA puisqu'il n'y a aucune incidence financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. AMOUROUX Donatien	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	Eduse
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	Excusée
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	Excuse
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	Excuse
Mme LAGOUANELLE Cécile	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme HARANG Jean-Luc	Représentante des parents d'élèves	
M. DAVOUST Jacques	Représentant des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
AKDAG Aylin	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
KEITA Assa Badialo	Représentante des élèves	
TAVERA MERLO Clara	Représentante des élèves	
CANTALERO RODRIGUES Côme	Représentant des élèves	
SUPPLEANTS		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M JULIEN Jean	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BRUN COTTAN Hélène	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEOIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DE VRIESE Magalie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M LELEDIER Guillaume	Représentant des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme ARRAOUR Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme ROUAILLARD Vanessa	Représentante des parents d'élèves	
M FESCHET Laurent	Représentant des parents d'élèves	
BUCAILLE Tom	Représentant des élèves	
HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
OBIB Chahyd	Représentant des élèves	